

Décision 2004/537/CE, Euratom du Conseil portant nomination du secrétaire général du Conseil (29 juin 2004)

Légende: Le 29 juin 2004, le Conseil nomme Javier Solana secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune pour une période de cinq années à compter du 18 octobre 2004.

Source: Journal officiel de l'Union européenne (JOUE). 07.07.2004, n° L 236. [s.l.]. ISSN 0378-7060.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/decision_2004_537_ce_euratom_du_conseil_portant_nomination_du_secretaire_general_du_conseil_29_juin_2004-fr-3ae91ee0-9ba2-4947-9c5c-692bcc1bcfd7.html

1/2

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

05/09/2012



Décision du Conseil du 29 juin 2004 portant nomination du secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune (2004/537/CE, Euratom)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 207, paragraphe 2,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 121, paragraphe 2,

considérant qu'il y a lieu de procéder à la nomination du secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune,

DÉCIDE:

Article premier

M. Javier SOLANA MADARIAGA est nommé secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune, pour une période de cinq années à compter du 18 octobre 2004.

Article 2

La présente décision est notifiée à M. Javier SOLANA MADARIAGA par les soins du président du Conseil.

2/2

Elle est publiée au Journal officiel de l'Union européenne.

Fait à Bruxelles, le 29 juin 2004.

Par le Conseil Le président B. AHERN

05/09/2012